

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 27 (1956)

**Heft:** 2

**Artikel:** Les problèmes de l'économie publique dans notre pays

**Autor:** Gnägi, R.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-824819>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

PJ4

# LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXVIIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 2. Février 1956

## SOMMAIRE

- Les problèmes de l'économie publique dans notre pays
- Dampfrequ et son église
- Marché du travail
- Chronique économique

## Les problèmes de l'économie publique dans notre pays

Conférence de M. le Conseiller d'Etat R. Gnägi sous les auspices  
de l'ADIJ, Moutier, 14 janvier 1956

Monsieur le président,  
Messieurs,

Permettez-moi avant tout de vous remercier bien cordialement de m'avoir donné l'occasion, en ma qualité de Directeur de l'économie publique, de faire, au sein de votre organisation, un exposé sur des problèmes économiques.

Je tiens à vous apporter le salut de ma Direction et à vous assurer d'emblée que les problèmes de l'économie jurassienne font constamment l'objet d'un examen attentif de notre part.

Nous avons, pour autant que cela soit nécessaire, pleine compréhension pour la situation particulière, dans laquelle vous vous trouvez.

Tout comme moi, vous n'ignorez pas que les problèmes économiques ont pris, au cours de ces dernières années, une telle envergure et s'enchaînent si étroitement que la position des organisations économiques, grâce à cet état de fait, a gagné en importance.

On peut déplorer que la politique ait pris un aspect assez économique et même s'en irriter, mais on ne peut rien changer à cet état de choses dicté par les circonstances.

Il s'agit de répartir clairement les tâches et de considérer les organisations économiques comme étant les représentants de l'économie au service de la politique.

Je m'estime vivement heureux de pouvoir compter dans le canton de Berne des organisations économiques — au nombre desquelles l'ADIJ occupe une place toute particulière — qui visent au bien-être du canton et du pays et qui font connaître leur opinion aux autorités à propos de questions économiques spéciales.

J'espère que la réglementation créant un meilleur contact avec les organisations économiques compétentes dans le canton de Berne aura des répercussions heureuses, pour le plus grand bien de l'économie bernoise comme aussi dans l'intérêt général du canton.

Je ne puis songer à traiter, même superficiellement, dans le cadre de mon exposé tous les problèmes de notre économie.

Cela nous conduirait trop loin et nous serions encore ici ce soir si nous voulions épuiser tous les sujets.

Il s'agit donc — et c'est le but que je me suis fixé — de donner un aperçu de la situation économique actuelle en faisant ressortir plus nettement certains problèmes importants.

Si nous voulons juger d'une manière tout à fait générale notre situation économique, nous devons la mettre en parallèle avec l'évolution de notre population et avec le développement du revenu public.

En ce qui concerne tout d'abord l'évolution de notre population, il convient de relever qu'au cours d'un siècle, le chiffre de la population a passé de 2,4 à 4,7 millions, tandis que la place disponible n'a pas augmenté.

La tendance de l'évolution révèle également que les salariés augmentent considérablement en nombre, tandis que les travailleurs indépendants diminuent de manière absolue dans l'agriculture et de façon relative dans l'artisanat.

Qu'il en résulte certains déplacements économiques, c'est bien compréhensible.

Il s'avère en particulier que nous devenons toujours davantage et toujours plus intensément un Etat industriel, avec toutes les conséquences qui en découlent.

Dans le même ordre d'idées, un afflux toujours plus fort de population se dirige vers la ville.

Le revenu public s'élevait en 1938 à 8 milliards 702 millions.

En 1954, il atteignait plus de 22 milliards.

En examinant ces chiffres de plus près, nous constatons que le revenu du travail des salariés a passé de 4 à 12 milliards.

Le revenu commercial des personnes exerçant une activité indépendante, qui était de 1,8 milliard, atteignait l'an dernier 4,4 milliards.

Les intérêts passaient de 1,5 milliard à 2,1 milliards.

Ces chiffres prouvent que le revenu du travail des salariés a, numériquement et nominalement, fortement augmenté et que, d'autre part, le revenu provenant de l'intérêt n'a pas suivi une évolution aussi prononcée.

Il faut en conclure que le revenu du travail a, par rapport au revenu du capital, réalisé un important progrès.

Si nous jugeons à présent la situation économique du point de vue du marché du travail, nous constatons un plein emploi tel que notre peuple n'en a encore jamais connu.

Voici l'état des chômeurs dans le canton :

**Etat du chômage**

Chômeurs partiels	novembre 1955	novembre 1954	novembre 1953
Bâtiment	90	82	135
Commerce et administration	39	30	50
Hôtellerie	37	74	61
Professions diverses	67	126	134
	233	312	380
Chômeurs complets	76	415	106
Nombre des chômeurs	309	727	486

Nombre des chômeurs des années 30 : Moyenne annuelle

1931	7,288
1932	12,572
1933	13,883
1934	12,615
1935	14,381

Nous devons en conclure que, même si ce n'est pas le cas pour tous, la grande majorité des divers groupes de l'économie publique suisse profite de la haute conjoncture.

Tous les groupes d'activité n'en profitent cependant pas de la même manière. Je citerai ici pour mémoire la position spéciale de l'industrie textile et de l'agriculture. La seule politique qu'il conviendra de suivre sur le marché du travail devra consister à maintenir le plein emploi de notre appareil de production. Heureusement, diverses mesures sont prises permettant d'intervenir en cas de régression du degré d'occupation. Cela ne signifie pas que la surexpansion pourra être maintenue, mais il faudra compter, au moment décisif, sur un retour à une situation normale.

Un autre signe caractéristique de notre situation, c'est le nombre des ouvriers étrangers occupés en Suisse et, dans cet ordre d'idées, le nombre des autorisations délivrées en vue de faire des heures supplémentaires. Le 15 août 1955 il a été procédé dans toute la Suisse à un recensement de tous les ouvriers étrangers travaillant dans notre pays. La consultation a donné les résultats suivants :

**Etat des travailleurs étrangers**

Jours du relevé : 15 août 1955. Total 29,563 (canton de Berne).

Pour toute la Suisse :

agriculture	bâtiment	arts graphiques	hôtels	service de maison	total
32,444	6,531	1,608	46,951	38,913	271,149

Canton de Berne :

agriculture	bâtiment	arts graphiques	hôtels	service de maison	total
4,758	5,596	210	7,027	4,946	29,563

Un examen des autorisations délivrées pour prolonger la journée de travail permet de constater ce qui suit :

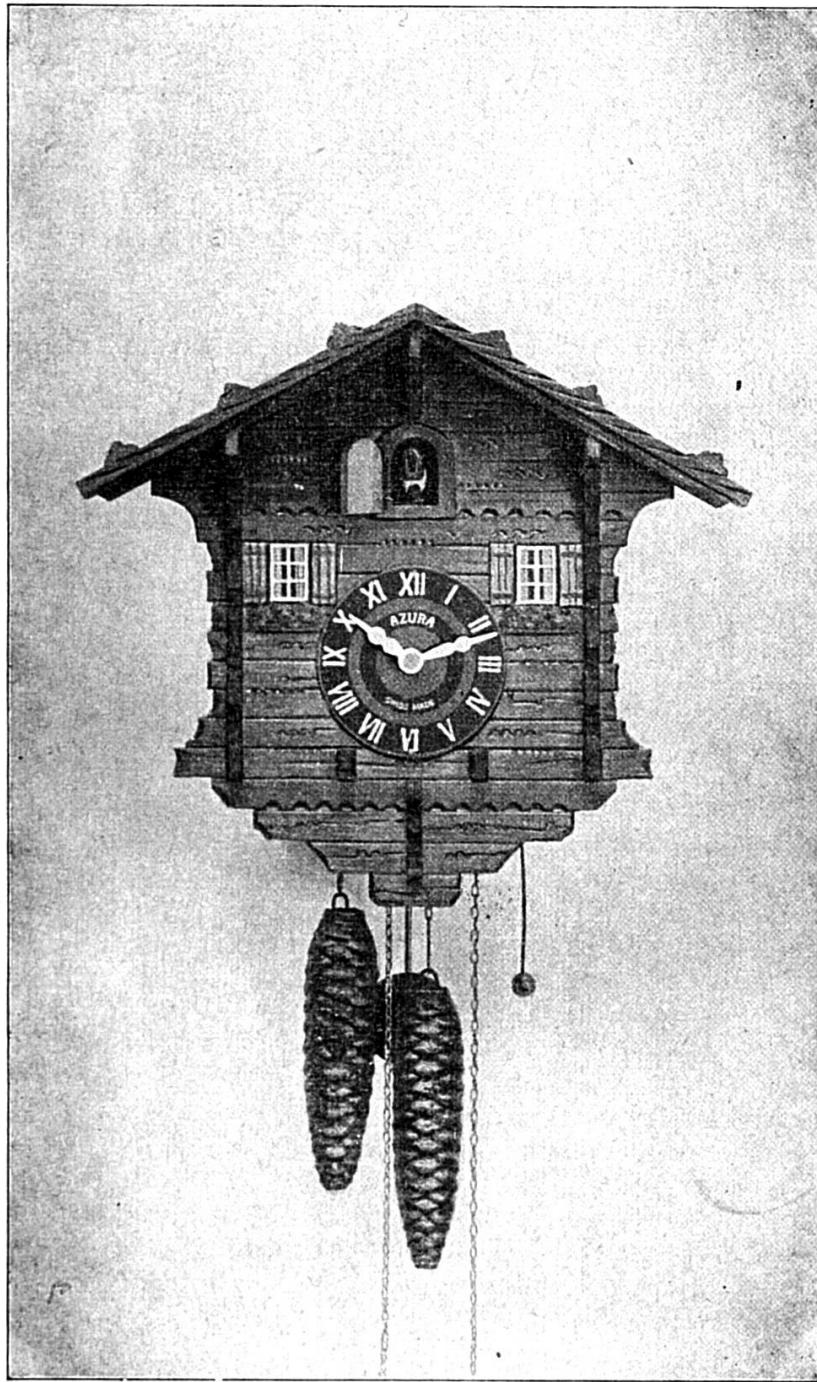
**Etat des permis concernant les heures supplémentaires**

	Nombre des autorisations (jours de semaine, samedi travail de nuit et du dimanche)	Nombre d'heures
<b>Canton de Berne</b>		
1953	1803	1,218,648
1954	1898	1,138,115
1955	2418	1,748,400
<b>Pour toute la Suisse</b>		
1953		10,490,815
1954		11,018,057
1955		13,448,579

Dans ce domaine également se posent des problèmes tout à fait particuliers pour l'économie actuelle. Nous constatons que les ouvriers étrangers représentent une soupape pour l'époque du retour à la normale. Cependant, au problème des ouvriers étrangers sont liées les conséquences préjudiciables de l'excès de main-d'œuvre étrangère dans notre pays. Il est sans aucun doute indiqué d'être très prudent dans l'attribution de travailleurs étrangers, afin de ne pas être obligé de supporter les conséquences désagréables qui pourraient en découler.

Aussi, comme point d'appréciation, je mentionnerai l'évolution de notre commerce extérieur. Tandis qu'en 1886, le bilan de ce dernier atteignait la modeste somme de 799 millions de francs d'importations et de 667 millions de francs d'exportations, il s'est élevé en 1938 à 1606 millions pour l'importation et à 1316 millions pour l'exportation. Pendant la guerre, l'augmentation s'est considérablement accentuée, de sorte qu'en 1954, notre commerce extérieur accusait 5.591 millions de francs d'importations et 5.271 millions de francs d'exportations. Ce sont aussi bien les quantités que les valeurs de notre commerce extérieur qui ont augmenté très fortement. Cela signifie que notre économie suisse s'est davantage orientée vers l'exportation et qu'elle doit compter davantage avec les difficultés de l'économie internationale. Dans cet ordre d'idées se posent les problèmes des organisations économiques internationales, auxquelles nous devons vouer toute notre attention. Il faut reconnaître que nous devons beaucoup plus compter avec l'évolution de l'économie mondiale et que nous sommes davantage atteints par les décisions des organisations internationales que ce n'était le cas il y a dix ans encore. On ne saurait parfois se défendre de l'impression que nous franchissons déjà le seuil qui nous fera passer de l'économie nationale à l'économie internationale. Le Plan Schumann ainsi que l'organisation du Benelux, en tant qu'union douanière de trois pays indépendants, sont sans doute des indices de cette évolution. Mais les différences économiques étant extrêmement grandes dans les divers pays, il n'y a pas de doute que la Suisse, prétéritée à plus d'un point de vue, pourrait subir des modifications essentielles par de telles organisations internationales. Il s'agit de toujours sauvegarder notre position particulière, non seulement en ce qui concerne la politique, mais aussi sous l'aspect économique, et de la mettre en harmonie avec la situation internationale.

# LE COUCOU DU JURA



PRODUIT

*Azura*

CÉLESTIN KONRAD, MOUTIER

707

La bicyclette



appréciée pour sa bienfature

Pour tous renseignements et prospectus, s'adresser aux

## Usines CONDOR S.A. à Courfaivre

Tél. (066) 3 71 71

Agents dans les principales localités

729



## FIDUCIAIRE P. GOBAT

Téléphone (032) 6 45 61

Téléphone (032) 6 19 49

MOUTIER

CRÉMINES

Avenue de la Poste 26

Chèq. post. IVa 4885

Comptabilité - Fiscalité - Expertises

730

Il ressort de l'appréciation de la situation économique que nous venons de décrire que nous vivons une période d'intense activité ne présentant pas seulement des avantages, mais accusant également des inconvénients. Il s'agit, dans les circonstances actuelles, de le reconnaître et il convient de veiller à ce que nous ne soyons pas débordés. Il faudra que la politique future cherche à maintenir le principe du plein emploi et qu'elle vise à une économie saine qui s'en tienne aux principes fondamentaux éprouvés de notre politique et qui prenne égard aux faibles et aux petits. En ce qui concerne l'évolution internationale, nous devons user de prudence et prendre les mesures qui s'imposent.

Aujourd'hui, il existe encore pour l'économie suisse deux facteurs d'insécurité : La question de l'utilisation de l'énergie atomique pour l'économie civile et la question de la recherche du pétrole dans le sous-sol helvétique. Pour ce qui a trait au premier point, signalons que l'utilisation de l'énergie atomique pour l'économie peut avoir des conséquences bouleversantes. Les autorités fédérales ont donc été bien inspirées en faisant l'acquisition d'un réacteur atomique qui permettra d'étudier également dans notre pays l'utilisation de cette énergie et de la mettre éventuellement au service de l'économie. Il est bien nécessaire de suivre de tout près les deux problèmes, parce qu'ils peuvent avoir des grandes conséquences.

Permettez-moi de traiter maintenant des problèmes plutôt intérieurs de notre pays. Il faut suivre avec toute la vigilance souhaitable les tendances de hausse des prix et l'évolution du coût de la vie. L'actuelle période d'intense activité consiste, dans une large mesure, en une conjoncture des quantités de production et des chiffres d'affaires, alors que les prix des produits terminés demeurent généralement stables. On peut donc parler d'une conjoncture des quantités. Grâce à l'augmentation très prononcée des capacités de production, tant en Suisse qu'à l'étranger, l'offre en produits manufacturés et en biens de consommation en général est plus que suffisante, de sorte que la concurrence des prix est vive. Une hausse des prix proprement dite s'est, jusqu'à présent, manifestée spécialement dans le cas de matières premières isolées. Elle a pu cependant être en majeure partie résorbée par l'industrie. Ceci est également dû au fait qu'étant donné les méthodes de production de notre économie, où le travail est plus intensif qu'à l'étranger, le prix des matières premières joue un rôle moins important. Si la hausse des prix devait cependant prendre davantage d'ampleur en raison de la rareté des matières premières, elle ne saurait, avec le temps, demeurer sans avoir, chez nous aussi, des répercussions sur les prix des produits terminés.

L'évolution des salaires, facteur extrêmement important de notre économie, est en rapport étroit avec le coût de la vie, dont le cours est déterminé chaque mois sur la base de l'index des prix de consommation. Celui-ci, par suite de l'intense activité consécutive à la guerre et — après un léger fléchissement — de nouveau en suite du déclenchement des hostilités en Corée, est monté carrément pour atteindre son point culminant en automne 1952. Depuis lors, il est resté relativement stable, accusant une tendance fondamentale plutôt incertaine durant ces derniers mois. Il est vrai que cette stabilité repose sur des

mouvements de prix qui s'opposent l'un à l'autre. Comparativement à l'étranger, la Suisse accuse une augmentation de l'index national de 9 % depuis 1950. Seules sont dans une situation analogue l'Allemagne et la Belgique, avec une augmentation de 9 et 10 %. La situation de l'Italie est sensiblement plus défavorable avec 24% environ, la Hollande avec 29 %, la France, la Grande-Bretagne et la Suède avec chacune 31 % d'accroissement de l'index. Il est un point à ne pas négliger : c'est que en ce moment même où il semble que, du côté salaires, la spirale prix-salaire va de nouveau se mettre en mouvement, la prudence est de rigueur. Etant donné que nous dépendons très fortement de l'étranger, la montée continue de cette spirale peut nous coûter subitement toute une série de débouchés, ce qui risque de nous faire perdre notre capacité de concurrence à l'égard d'autres pays. Il s'agit dès lors, tant de la part des travailleurs que de la part des employeurs, d'observer une certaine retenue en ce qui concerne les revendications, afin que notre capacité de concurrence ne soit pas affaiblie.

Dans l'économie, le secteur de la construction constitue une partie spéciale de notre conjoncture économique. La diminution constante du sol utilisé par l'agriculture comporte des suites lourdes de conséquences. Chaque année, ce ne sont pas moins de 1000 ha de terrain qui sont soustraits à l'agriculture pour des constructions d'habitation, d'installations industrielles et de routes. Cette forte demande de terrains à bâtir provoque un accroissement excessif de la spéculation foncière. Spécialement dans les grandes villes, mais souvent aussi à la campagne, on est vraiment stupéfait des prix auxquels se vendent les terrains. Ce n'est pas pour rien qu'on en appelle ici et là à l'intervention des autorités. Il est tout simplement regrettable qu'il soit si difficile d'empêcher précisément la spéculation foncière. Le superficie des biens fonciers ne peut être augmentée ; le terrain représente une réserve de sorte que sa valeur augmente en fonction de la demande et de la rareté. Il sera, de toute évidence, nécessaire de trouver les moyens propres à s'attaquer à la spéculation foncière mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Je ne doute pas que dans quelques années déjà, il faille discuter d'un autre droit foncier que celui de 1951.

La construction de logements présente un aspect particulier de la conjoncture dans cette matière. Nous avons connu, comme conséquences du temps de guerre et jusqu'à ces dernières années, une pénurie très prononcée d'habitations. Par la suite, la construction de logements a fortement augmenté. C'est ainsi qu'en 1954 il a été construit 36,000 logements en chiffre rond. En 1955 les projets de construction accusaient encore une augmentation de 23 % environ sur ceux de l'année précédente. En dépit de cette évolution réjouissante qui devrait résorber le manque d'habitats, il serait faut de croire que la pénurie de logements dans notre pays appartient au passé. Il est vrai que l'ampleur de cette pénurie n'est plus la même. Aujourd'hui, le manque de logements est concentré dans les grands centres urbains et industriels. Ce qui fait avant tout encore défaut ici et là, ce sont les logements bon marché, aux loyers supportables pour le revenu des personnes peu aisées. Ici aussi, il ne faut pas tirer des déductions en se fondant sur de brèves expériences, comme ce fut le cas lorsqu'il a été demandé que soient doublées les

subventions pour les logements destinés aux familles nombreuses. Il s'agit d'apprécier l'évolution à plus ou moins longue échéance et d'en tirer les conclusions nécessaires en se fondant sur les faits.

La question du contrôle des loyers est étroitement liée au problème du marché des logements. Dans la dernière session des Chambres fédérales on a adopté l'article constitutionnel concernant le contrôle des prix pour les années 1957-1961. Il en résulte que, durant cette période, le contrôle des loyers ne pourra pas être aboli. La question de la différence existant entre les loyers des anciens logements et ceux des nouveaux appartements n'a pas été réglée. Je ne crois pas que cette différence puisse être maintenue indéfiniment ; il faudra bien trouver un moyen quelconque pour arriver à une normalisation dans ce domaine, normalisation qui ne pourra pas se faire sans causer des difficultés aux locataires des anciens logements et aux propriétaires des nouveaux appartements trop coûteux.

Ce qui est particulièrement intéressant pour le Jura, c'est l'évolution dans l'industrie horlogère. Depuis quelques années, diverses difficultés ont surgi, en particulier par suite de l'augmentation des tarifs douaniers prononcée par l'Amérique. L'année 1955 a été plus que satisfaisante pour notre industrie horlogère, malgré les craintes qu'on pouvait concevoir à son début. Les exportations auront sans doute dépassé de 30 millions de francs celles de l'année précédente. Au cours des derniers mois de l'année 1954, la marche des affaires avait montré des signes non équivoques d'un recul. Par rapport à l'année 1953, les chiffres de nos exportations avaient baissé de mois en mois. Déjà étaient apparus des symptômes d'un chômage, sans doute encore faible et nullement inquiétant, mais il y avait déjà des chômeurs ayant épousé leurs droits aux allocations et l'on était obligé d'envisager des mesures d'aide de crise. En examinant les choses de plus près, on constata que les signes d'une dépression commençante étaient principalement l'expression du contrecoup de l'élevation de 50 % des droits de douane américains. Jusqu'à fin 1954, la moins-value en exportations aux USA s'était montée à 103 millions de francs par rapport à 1953, c'est-à-dire à plus de 25 %. Des exportations plus fortes vers d'autres marchés n'avaient pu compenser que partiellement cette moins-value. Au total, la baisse de nos exportations se chiffrait par 67 millions en chiffre rond. Il est évident qu'un recul de ce genre devait influencer sensiblement, d'une année à l'autre, notre degré d'occupation. Au début de l'année 1955, cette évolution descendante s'est tout d'abord maintenue, bien qu'à un rythme affaibli. En avril, la situation s'est subitement renversée. Les chiffres qui suivent en donnent la preuve :

	1953	1954	1955
	(en millions de francs)		
1 <sup>er</sup> trimestre	235,6	221,5	215,7
2 <sup>e</sup> »	260,2	235,7	255,3
3 <sup>e</sup> »	275,9	264,0	264,5
Octobre	116,4	105,4	114,5
Novembre	115,9	105,4	116,6
Total de janvier à novembre	1004,0	932,0	966,6

Plus éloquents que les chiffres ci-dessus sont ceux de l'exportation quant aux quantités :

Janvier à novembre	1953	1954	1955
Nombre de pièces, par millions	30,0	27,9	30,3

La baisse constatée en 1954 a été non seulement compensée en 1955, mais il y a eu un surplus, ce qui signifie que la production horlogère a été encore plus forte qu'en 1953.

La décision du président Eisenhower de l'année 1954 avait été, pour nos exportations aux USA, un coup extrêmement dur. Malgré cela, ce pays est resté de beaucoup notre plus gros acheteur. Les chiffres qui suivent illustrent la situation mieux que ne pourraient le faire les mots :

Janvier à novembre	1953	1954	1955
<b>Mouvements terminés et montres</b>	<b>12,482,6</b>	<b>9,457,1</b>	<b>9,843,4</b>
en millions de pièces	= 100	= 75,8	= 78,8
en millions de francs	345,3	260,4	249,5
	= 100	= 75,4	= 72,2
<b>Exportation totale des produits horlogers aux USA</b>	<b>373,0</b>	<b>279,6</b>	<b>271,9</b>
en millions de francs	= 100	= 75,4	= 72,9
Part des USA dans notre exportation horlogère totale	37,2 %	30,0 %	28,1 %

Si pénible qu'ait été pour notre industrie horlogère la perte survenue subitement dans nos rapports commerciaux avec les USA, il est d'autant plus réjouissant de constater qu'un an déjà après l'entrée en vigueur des nouveaux droits de douane, la baisse de nos exportations a déjà pris fin. Quant à la valeur des produits exportés, le chiffre n'a reculé que de peu, et il y a même eu une petite augmentation en ce qui concerne les quantités. Au fond, ce sont les fabricants d'horlogerie américains qui ont été les plus déçus du résultat de la campagne d'élevation des droits de douane qu'ils avaient engagée. Si l'on se place à leur point de vue, il est dès lors compréhensible qu'ils ne veuillent pas se déclarer satisfaits de ce résultat. Ils ont déjà déposé auprès de la commission des tarifs douaniers, compétente en la matière, une nouvelle requête tendant à une protection douanière encore plus accentuée. En outre, il se dessine un autre mouvement dans le même sens, engagé sur une base plus large par les protectionnistes américains. Ce mouvement tend à introduire des restrictions d'importation sur la base des contingentements, pour protéger les industries prétendument menacées par l'importation des produits étrangers. Relevons en passant que l'industrie horlogère américaine, à part ses attaques relevant de la politique commerciale, a mis en œuvre d'autres moyens encore contre le prétendu envahissement de son marché par les montres suisses. C'est ainsi qu'il y a plus d'un an déjà, une plainte administrative a été introduite devant les tribunaux contre des associations suisses et américaines de fabricants de montres, respectivement d'importateurs, de même que contre un certain nombre d'entreprises privées pour violation prétendue des dispositions de la loi anti-trust. Ces tout derniers temps, il y a eu en outre une nouvelle plainte de ce genre tendant à

# Fiduciaire Probitas S. A.

Adm. Ami Scholler

BIENNE

AVENUE DE LA GARE 48

Tél. (032) 377 94

Révisions - Expertises  
Organisation et liquidation de sociétés  
Gérance de fortune  
Tous mandats fiscaux

AGENCE DE LA BANQUE ROMANDE

737

VOICI

LONGINES  
*Conquest*

Montre étanche, équipée du nouveau mouvement automatique Longines, protégé contre les chocs. Spécialement étudiée, dotée d'un cadran riche au dessin exclusif orné de signes relief en or, Longines Conquest porte, incrusté dans le fond du boîtier, un médaillon émail champlevé et or, qui lui confère un cachet distinctif et sa garantie de qualité.



LONGINES

Or 18 ct. Fr. 750.—  
Acier Fr. 320.—

Chaque Longines Conquest  
est livrée dans un écrin de luxe

LE PRIX DU TEMPS VAUT BIEN LE PRIX D'UNE LONGINES

## **Les Fabriques de Balanciers Réunies S. A.**

à Bienne et leurs succursales dans le Jura bernois

Saignelégier

Saint-Imier

Evilard

Bienne

vous fournissent toute la gamme de balanciers

751

## **REIFLER & GUGGISBERG, ing. S. A.**

Entreprise de construction

**BIENNE**

Téléphone (032) 2 56 22



Ponts et chaussées  
Voies ferrées  
Revêtements de routes  
Bâtiments industriels

752

interdire à la Suisse la libre exportation de machines horlogères aux Etats-Unis. Nous ne connaissons pas encore le résultat de ces campagnes. On cherche aussi aux USA à jeter les bâtons dans les roues à l'importation de montres suisses par des artifices de technique douanière, par l'interdiction de ce qu'on appelle l'« upjewelling » (surempierre), on cherche à empêcher que des mouvements suisses soient établis de telle sorte qu'ils puissent être pourvus de pierres supplémentaires aux USA. Par ce procédé on pouvait jusqu'ici éviter la douane prohibitive frappant les montres à 18 pierres et plus. Grâce à une nouvelle définition de la notion vraiment peu claire d'« Adjustment » du tarif douanier américain, on cherche à obtenir que pour toutes les montres contrôlées soit payé le supplément de douane de 50 cents par pièce prévu pour les « adjustments », peut-être même plus. Il est évident que toutes ces mesures tracassières sont bien faites pour porter un nouveau coup sensible à nos exportations horlogères. C'est pourquoi il était indiqué de tenter d'éviter les pires dangers par la voie de pourparlers et d'entretiens avec les autorités administratives compétentes de Washington.

Par bonheur pour notre industrie horlogère, le recul auquel on pouvait s'attendre dans nos relations avec les USA a été largement compensé par un surplus d'exportations vers d'autres marchés. La libéralisation progressive des échanges internationaux, les facilités intervenues dans le service des paiements ainsi que d'autres facteurs encore, ont profité à nos exportateurs. Pourtant, il aura été utile de mieux prospecter maints marchés que de nombreuses maisons avaient négligés pendant des années au profit des affaires américaines, qui étaient faciles et pleines de commodité. Les chiffres suivants vous indiqueront la mesure de cette évolution.

Exportation de janvier à novembre	1953	1954	1955
	en millions de francs		
Pays européens	273,2	276,7	297,2
Afrique	56,5	67,0	68,6
Asie	156,6	152,9	169,9
Amérique, sans les USA	129,8	132,5	136,7
Australie et Océanie	14,9	23,2	23,1

En Europe, nos exportations de montres ont surtout augmenté en Allemagne et en Espagne ; pour l'Asie dans les pays du Proche-Orient, de même qu'aux Indes, pour l'Amérique au Canada et dans les pays de l'Amérique du Sud. Les gros efforts accomplis par notre industrie horlogère en vue de l'écoulement de ses produits ont donc porté leurs fruits. Cependant, cette expansion elle-même a ses limites. Petit à petit s'amenuiseront les avantages de la libéralisation, à mesure qu'interviendra la saturation des marchés nouvellement ouverts aux échanges.

Quant à la concurrence étrangère, elle n'est pas inactive. En France, on s'oppose avec succès à toutes les tentatives de libérer le marché au point de le rendre accessible comme auparavant à l'entrée des montres suisses. Signalons à ce propos l'élévation des droits de douane à laquelle la France a procédé au moment où elle a enfin dû, l'automne dernier, consentir conventionnellement à des contingents

d'importation plus forts. Quant à l'industrie horlogère allemande, elle se met à concurrencer la nôtre sur un certain nombre de marchés européens excellents pour nous, en fournissant des montres moins chères et de qualité moyenne.

On peut ainsi conclure d'après les chiffres comparatifs que nous avons cités quant à la valeur et à la quantité des exportations, que ce sont surtout des montres des catégories de prix relativement bas qui ont été achetées dans les pays où l'exportation affecte une augmentation. La valeur moyenne des montres exportées a été comme suit : en 1953 Fr. 31.—, en 1954 Fr. 30.80, en 1955 Fr. 29.30. Cette évolution démontre aussi que notre industrie horlogère sait s'adapter aux nécessités du marché, même dans les pays où elle se heurte à la concurrence étrangère. Indépendamment des attaques suivies et persistantes dont l'exportation suisse est l'objet sur le marché américain, attaques que nous ne saurions assez prendre au sérieux, rien ne permet actuellement de concurer que le marché des affaires et le degré d'occupation de l'industrie horlogère se mettront à faiblir prochainement dans notre pays. Toutefois, ce fait peut se produire en tout temps, si l'on songe que notre industrie horlogère est proverbialement sensible aux crises. Il suffirait qu'il se produise une sérieuse secousse qui ébranle l'économie mondiale.

Il y a peu de choses à dire quant à l'industrie horlogère bernoise proprement dite. Sa situation est évidemment semblable à celle de l'horlogerie suisse en général. Mentionnons ici simplement certaines modifications de structure qui sont en cours dans l'industrie des pierres fines. De gros progrès ont été réalisés ces derniers temps dans la mécanisation de cette industrie. Cette évolution a cependant pour conséquence que de nombreux petits ateliers et entreprises de famil'e, surtout dans le Jura Nord, se trouvent éliminés. Les commandes ne vont plus qu'aux entreprises à forte capacité de production et bien installées au point de vue des machines. Il faut espérer que cette évolution ne sera pas trop brutale, car au cours d'une année on a vu disparaître 12 à 15 petites entreprises de perçage de pierres fines.

Quant aux autres industries, on peut constater qu'elles jouissent d'une haute conjoncture normale et il faut seulement espérer que cette intense activité économique pourra également se maintenir à l'avenir. Il faut prendre garde ici aux investissements imprudents qui, donnant une extension démesurée à l'entreprise, lui nuisent immanquablement.

A peu d'exceptions près, l'artisanat jouit aussi, en général, d'une bonne conjoncture. Il ne faut cependant pas se dissimuler que de grands dangers émanant de l'industrie, de la grosse entreprise et — pour le commerce au détail — des organisations de marché en gros menacent les petites et moyennes exploitations artisanales. N'oublions pas que l'entreprise artisanale maintiendra avant tout sa capacité de concurrence par son individualité, qui est sa meilleure force. Il s'agit d'utiliser entièrement les possibilités relatives à la transformation des locaux, à la présentation de la marchandise, à l'amélioration de l'achat, au service individuel de la clientèle et de s'adapter constamment aux nouvelles exigences. C'est par ce moyen seulement que l'entreprise artisanale pourra conserver sa capacité de concurrence vis-à-vis des grandes entreprises et maintenir sa position dans l'économie suisse.

J'aimerais encore brièvement dire quelques mots au sujet de la situation de l'agriculture. Rappelons que la loi sur l'agriculture est entrée en vigueur dans ses parties les plus essentielles au début de l'année dernière. Espérons que les derniers actes législatifs d'exécution pourront encore être ratifiés cette année. La tâche la plus importante de ces prochaines années consistera à réaliser l'idée dominante de la loi : entretenir une paysannerie saine et une agriculture productive au service de l'alimentation du pays, l'encourager, tout en sauvegardant les intérêts de l'ensemble de l'économie suisse. Pour cela, la Confédération, le canton, les organisations agricoles et l'agriculture elle-même devront collaborer très étroitement. La loi est appelée à être mise en exécution à un moment où l'agriculture doit lutter contre des difficultés supplémentaires dues à la haute conjoncture générale. Mentionnons principalement la réduction et le renchérissement des terrains agricoles, ainsi que la pénurie de main-d'œuvre. En outre, la haute conjoncture a des répercussions préjudiciables sur les frais de production de l'agriculture. Tout d'abord, celle-ci doit allouer des salaires en hausse constante. Par ailleurs, les dépenses consacrées aux machines, outils, réparations des bâtiments et engrains sont toujours plus élevées. Ce qui constitue le point névralgique de toutes les discussions relatives à la loi sur l'agriculture ce sont les questions de prix. Le consommateur a davantage qu'autrefois la possibilité de comparer nos produits indigènes à ceux de la concurrence étrangère, en particulier aussi en ce qui concerne les prix. Mais, en dépit de cela, les consommateurs ne doivent pas oublier que les conditions spéciales de production et de prix de notre agriculture ne souffrent pas de comparaison avec celles des grandes régions agricoles d'Europe et d'Outre-mer.

D'une manière tout à fait générale, il faut rappeler que dans le domaine de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture, des efforts de rationalisation doivent être entrepris afin d'augmenter la productivité. Dans l'industrie tout spécialement, on l'a reconnu dans une large mesure et le terme «Automatisation» est devenu, pour certaines d'entre elles un mot d'ordre, mais pour d'autres, un sujet d'effroi. Aucune branche industrielle, pas plus que les entreprises artisanales et agricoles, ne pourra se soustraire à la nécessité de la rationalisation. Le seul danger, c'est que de grands investissements nouveaux devront être consentis et qu'il deviendra inévitable de répartir et d'organiser sur d'autres bases le travail au sein de l'entreprise. En liaison avec le problème de la réduction de la durée du travail, cette question pourrait provoquer un certain bouleversement de notre économie. Pour l'industrie, l'artisanat et l'agriculture, il s'agit de ne pas oublier que notre économie nationale repose sur deux piliers : le travail de qualité et le sens traditionnel de l'ouvrage sérieux. Il convient de vouer à tous les deux et dans tous les secteurs la plus grande vigilance si nous voulons éviter de nous trouver en présence de surprises désagréables.

Il est dès lors absolument nécessaire de prêter beaucoup d'attention à la formation professionnelle, de veiller à ce que la jeunesse veuille apprendre une profession et à ce que les employeurs offrent la possibilité de recevoir dans leurs entreprises une bonne formation professionnelle. Plus la concurrence sur le plan international et dans

notre pays même sera intense, plus importante deviendra la formation professionnelle. Celle-ci constituera simultanément un des moyens capitaux qui permettront de mener le combat avec succès même en cas de modifications de la situation.

Pour terminer, permettez-moi de me prononcer encore au sujet d'un problème important qui occupe présentement non seulement celui qui vous parle et sa Direction, mais encore l'ensemble du Jura ; j'ai cité la création d'un technicum jurassien. Dans la session de mai 1953, MM. les députés Mosimann et Hauri ont déposé, le premier un postulat, le second une interpellation, au sujet de la création d'un technicum jurassien. J'ai eu l'honneur, au nom du Conseil-exécutif, de traiter ces deux affaires lors de la session de septembre du Grand Conseil. J'ai relevé que ces questions ne pouvaient d'emblée être liquidées dans un sens affirmatif ou dans un sens négatif, mais qu'il convenait de procéder à un examen approfondi de l'ensemble du problème. Dans ma réponse, j'ai exposé les bases fondamentales et la situation existant à l'Ecole d'horlogerie, de mécanique et d'électricité de Saint-Imier. Le 5 juin 1953, votre comité s'est occupé pour la première fois de cette question. Le 22 août de l'année passée, votre organisation nous a adressé une requête pour la transformation de l'Ecole d'horlogerie, de mécanique de Saint-Imier en technicum. Dans ce mémoire, votre Association attirait tout d'abord l'attention sur l'évolution technique en général, pour traiter ensuite, dans une seconde partie, de la situation particulière du Jura dans ce domaine et de la formation technique. Par la suite, toutes les organisations jurassiennes importantes se sont ralliées à la requête de l'ADIJ. Diverses conférences ont été organisées par l'Office de la formation professionnelle à Saint-Imier, La Chaux-de-Fonds et Biel afin d'élucider différentes questions et d'arriver si possible à une solution.

Après avoir reçu les renseignements voulus, le Conseil-exécutif a approuvé la proposition de soumettre toute la question à un examen approfondi. C'est ainsi qu'a eu lieu, en date du 24 novembre 1955, une conférence avec la députation jurassienne, conférence au cours de laquelle l'ensemble du problème a été évoqué.

La question de la création d'un technicum jurassien va de pair avec celle de la formation des techniciens. Dans cet ordre d'idées, il faut se demander jusqu'à quel point la formation de techniciens doit être développée. Cette question fera l'objet d'une interpellation au cours de la session de février du Grand Conseil. A cette occasion seront évoqués le développement et les besoins de la technique. Il n'y a aucun doute que, dans ce domaine, la situation a évolué et que toute la question doit être revue. Le problème n'est pas simple, attendu que nous avons en Suisse allemande des technicums du type A, qui exigent préalablement la fréquentation complète d'une école professionnelle, et, en Suisse romande, un type B où l'enseignement pratique est donné au technicum même comme préparation à la formation technique.

Du point de vue négatif, il convient de faire observer que les bases fondamentales nécessaires à la création d'un technicum complet et autonome à Saint-Imier font actuellement encore défaut. Selon le rapport de l'école de Saint-Imier, on a formé durant la période de 1930-53 81 techniciens-mécaniciens ou une moyenne annuelle de 3-4, et

36 techniciens-horlogers, soit une moyenne annuelle de 1-2. C'est donc une participation insuffisante pour un technicum.

Du point de vue positif, on peut relever qu'une extension de l'Ecole de Saint-Imier sera nécessaire. Les ateliers d'apprentissage existants pour la formation d'apprentis horlogers, mécaniciens et radioélectriques correspondent sans aucun doute à un besoin de la région et de son industrie. Nous pouvons présumer que le nombre des candidats restera suffisant à l'avenir aussi. Plus que par le passé, l'Ecole de Saint-Imier devrait se vouer au perfectionnement des gens de métier afin d'en faire des contremaires ou pour les amener à passer l'examen de maîtrise. Par ailleurs, il y a les possibilités de développer la Section technique en liaison avec le Technicum neuchâtelois ou de transformer l'école d'aujourd'hui en technicum. Il faut en conséquence chercher une solution qui serve les intérêts du Jura et qui puisse être appliquée de manière opportune dans le cadre des possibilités de formation existantes. En tout cas, je puis vous assurer que toute cette affaire sera étudiée d'une manière approfondie. C'est dans cette intention que j'ai soumis un questionnaire à toutes les organisations du Jura. Je serais reconnaissant à votre Association de bien vouloir répondre d'une manière exacte aux questions posées; elle contribuera à élucider le problème qui nous occupe. J'espère avec vous que la question du technicum jurassien pourra trouver une solution qui servira les intérêts bien compris de l'industrie jurassienne, du Jura dans son ensemble, du canton et de la Direction de l'économie publique. En tout cas, ce n'est pas la volonté qui manque pour chercher à résoudre ce problème à la satisfaction générale.

La situation d'aujourd'hui n'est pas aussi sûre qu'on pourrait le croire. Ne nous laissons pas tromper, parce que la situation pourrait changer tout de suite ; dans le domaine économique surtout, rien n'est si sûr que le changement. Où que nous nous trouvions, chacun porte sa responsabilité pour lui-même, pour sa famille et pour le public. Espérons que l'ardeur pour un travail de qualité reste fort et sain. Si c'est le cas nous n'avons rien à craindre pour notre économie, aussi pour l'avenir. Que la paix et le travail restent dans notre beau pays.